

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 12 octobre 1945.

Le Comité spécial des affaires des anciens combattants se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. A. Tucker.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le ministre va continuer la lecture de son mémoire.

L'hon. M. MACKENZIE: Messieurs, vous avez entendu, hier, les deux parties initiales de mon exposé au Comité. Il s'agissait exclusivement de faits. Ce matin, je désire continuer la lecture des deux parties suivantes qui, vous le constaterez avec plaisir, sont plus brèves.

REVUE GÉNÉRALE ET STATISTIQUE DE L'EXPÉRIENCE ADMINISTRATIVE RÉCENTE

Au cours de l'étude qui précède, sur l'élaboration, au Canada, année après année durant six ans, d'un programme de réadaptation, je n'ai traité que des points principaux, et même, peut-être, avec certaines omissions, omissions qui étaient voulues.

Ainsi, pour plus de clarté, certaines matières dont le Comité devra s'occuper n'ont été qu'effleurées, en attendant que je soumette les propositions spécifiques sur les remèdes à apporter.

De même aussi, le programme, sous certains aspects, n'a été établi que graduellement. Il serait oiseux de faire l'étude des différentes étapes parcourues pour arriver à une solution, puisque le Comité n'est directement intéressé qu'à la dernière phase de cette élaboration.

Toutefois, il y aurait lieu de mentionner une ou deux questions d'intérêt général, avant d'en venir aux propositions spécifiques dont le Comité devra être saisi.

Ainsi, je désire qu'il soit bien entendu que les femmes, membres des forces, bénéficient des lois de réadaptation au même titre que les hommes. Du double point de vue législatif et administratif, elles sont membres des forces et anciens combattantes.

Je désire mentionner, également, que le personnel du ministère des Affaires anciens combattants s'est accru considérablement et qu'il continuera de s'accroître, pour faire face aux responsabilités qui lui incombent. Dans le recrutement du nouveau personnel, nous n'acceptons, en tant que les hommes sont concernés, que des vétérans, surtout des anciens combattants de la présente guerre. Le sous-ministre et certains fonctionnaires supérieurs du ministère, accompagnés de représentants de la Commission du service civil, ont visité les forces outre-mer, en vue d'assurer que nos soldats outre-mer aient toute la chance possible de s'inscrire et subir les examens, relativement aux emplois les plus importants du ministère. Les services convinrent de libérer, même avant que les hostilités n'eussent pris fin, et s'il leur était possible de le faire, les hommes possédant des qualités particulières, dont avait besoin le ministère.

Quant aux services de sténographie et autres, généralement accomplis par des femmes, nous avons donné entière préférence aux femmes anciennement membres des forces, et nous sommes à organiser une division spéciale, affectée à la réadaptation des femmes, et dont le personnel se compose d'anciennes combattantes.